

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 005-6567/19/BM

■ Approbation du protocole d'intentions générales relatif à l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, SNCF Réseau et la commune des Pennes Mirabeau

MET 19/11704/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence (MGA2) actuellement en travaux, doit conduire à une amélioration significative de l'offre en transports en commun et à sa fiabilité, pour les habitants d'Aix-en-Provence et de Marseille, mais aussi pour l'ensemble des habitants connectés à cette ligne ferroviaire par des gares de périphérie positionnées entre ces deux villes.

L'offre sera ainsi augmentée de 3 à 4 TER/h/s en heure de pointe, avec un cadencement au quart-d'heure entre les principaux pôles : Aix-en-Provence, Gardanne, Simiane, Marseille (Saint- Antoine, St Charles).

La création d'une nouvelle halte ferroviaire à Plan de Campagne, inscrite au CPER 2015-2020 s'accompagnera des aménagements nécessaires à une intermodalité, prenant en compte tous les modes de déplacement. Ces aménagements, réalisés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, constituent un préalable à la réalisation de cette nouvelle halte ferroviaire et garantit son attractivité et sa fréquentation future.

Elle participe également pleinement à la desserte du pôle commercial et d'activités de Plan de Campagne, pôle économique majeur du territoire métropolitain, ainsi que du futur quartier de gare prévu d'être aménagé autour de cette halte ferroviaire sur la commune des Pennes Mirabeau.

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

Le positionnement de la halte ferroviaire et du Pôle d'Echange a été choisi en fonction de sa bonne accessibilité routière et autoroutière, au plus près de la RD543 et de l'A51.

Le programme du Pôle d'Echange Multimodal de Plan de Campagne doit ainsi répondre aux enjeux suivants :

- Améliorer les conditions d'accès vers la halte ferroviaire via la RD543,
- Aménager une gare routière ainsi qu'un P+R, à mutualiser avec le stationnement des futurs résidents du quartier de gare.
- Assurer la connexion avec le BHNS Vitrolles-Les Pennes Mirabeau,
- Améliorer les liaisons pour les modes actifs sur la zone de Plan de Campagne
- Favoriser l'émergence d'un quartier de gare.

Ce protocole de partenariat vient fixer un cadre pour l'organisation et la cohérence des Maitrises d'Ouvrage, contribuer à une convergence des projets pour la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal avec sa halte ferroviaire, et atteindre un niveau de service performant dès la mise en service de celle-ci. Les partenaires s'entendent sur un calendrier de réalisation des opérations connexes, en préalable à la convention de financement pour les travaux de réalisation de la halte ferroviaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 012-2336/17/CM du 13 juillet 2017 approuvant le programme du Pôle d'Echange de Plan de Campagne.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le protocole d'intentions générales pour l'aménagement du Pôle d'Echange de Plan de Campagne avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, SNCF Réseau et la Commune des Pennes Mirabeau ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM